

De la part de  
**Michel Capon**  
Lettre d'information N°4



Mardi 12 février 2013

**Objet : Plan Local d'Urbanisme**

Pour votre parfaite information, je viens de recevoir la réponse à ma demande de communication des documents définitifs concernant le PLU de Monchy lagache, documents qu'il me semblait nécessaire de posséder, pour une sereine et utile consultation, afin de préparer ses interventions auprès de M. Petit : Le Commissaire Enquêteur désigné.

Vous trouverez donc ci dessous copie de ma demande faite le 31/01/2013, puis la réponse qui vient de m'être adressée ce jour :

**De :** michel.capon [<mailto:michel.capon@wanadoo.fr>]

**Envoyé :** jeudi 31 janvier 2013 23:02

**À :** Demuin Marie

**Cc :** Virginie BREHANT; [marc.rigaux00@orange.fr](mailto:marc.rigaux00@orange.fr); Mairie Monchy lagache

**Objet :** PLU Monchy lagache

Bonsoir à tous,

Un point PLU figurait à l'ordre du jour de la réunion de conseil municipal du 29/01/2013 à Monchy Lagache.

Il a été exposé par M. le Maire, avec notamment cette information, que le dossier avait été examiné et retoqué sur quatre points par les services de l'Etat **mais que l'enquête publique se déroulera du 06 mars 2013 au 05 avril 2013.**

Avec présence du commissaire enquêteur en Mairie avec accompagnement d'un élu souhaité, mais non désigné(s) en séance.

Le 06 mars 2013 de 9h à 12h

Le 16 mars 2013 de 9h à 12h

Le 26 mars 2013 de 16 à 19h

le 05 Avril 2013 de 9h à 12h.

Il y a quelque temps j'ai sollicité auprès de vous, l'envoi au format électronique de la version définitive des différents éléments du dossier à savoir : PADD, règlement, orientations d'aménagements, ICPE, plans de zonage centre bourg et hameaux. Ma demande avait été éconduite au motif que je devais attendre l'enquête publique !

Bien qu'élus, surpris, je pouvais toutefois en convenir puisqu'il s'agissait d'une

argumentation fondée sur un principe général difficilement contestable.

Parvenu maintenant au stade de l'enquête publique, je réitère donc avec insistance cette demande.

Si de nouveau il s'avère que c'est impossible, je vous demande de bien vouloir m'en fournir les nouvelles raisons.

Merci.

Bien Cordialement.

M.Capon

47 Grande rue, 80200 monchy Lagache

Tél : 03 22 85 62 23

La réponse :

Monsieur,

J'ai bien noté votre nouvelle demande pour obtenir le dossier de PLU de Monchy-Lagache tel qu'il sera soumis à enquête publique. Je ne peux malheureusement y donner une suite favorable. En effet, le dossier soumis à enquête publique n'est consultable par le public qu'aux jours et heures définis conformément à l'article R.123-16 du Code de l'environnement.

Pendant cette phase, la communauté de communes n'est donc pas tenue de délivrer une copie des documents composant le dossier d'enquête, ni de faire droit aux demandes de communication sur un autre support. Cette question a clairement été posée au commissaire enquêteur, M. Petit, et ce dernier n'a pas donné son accord pour donner des copies, ne serait-ce que sur papier, des éléments du dossier de PLU pendant l'enquête publique.

Par contre, la délibération arrêtant le projet de PLU du 31 mai 2012, à laquelle est annexé le projet de PLU, est consultable au siège de la CCPH aux heures habituelles d'ouverture. Aucune copie ne peut toutefois être techniquement délivrée par voie papier ou informatique compte tenu des contraintes matérielles.

Les documents composant le PLU n'ont pas connu de modification entre cette date et ce jour.

Cordialement,

**Marie DUMUIN**

***Service Urbanisme et Habitat***

**Communauté de Communes du Pays Hamois**

**03 23 81 37 97**

**<http://www.lepayshamois.com>**

Nul doute que ce document a été envoyé avec l'aval du Président de la Com de Com : M. Bonaf; de la Secrétaire générale, directrice des Services : Mme Bréhant; et du Vice-Président en charge du dossier M. Demonchy.

Je rappelle ma position exprimée oralement à l'ensemble de ces Personnes...

*"Le rôle d'un élu n'est pas de mettre systématiquement le petit doigt sur la couture du pantalon, mais il est aussi de savoir se rebeller, y compris à l'intérieur de son propre camp!*

*s' il juge son combat juste et légitime...Et en l'occurrence pour le PLU de monchy c'est le cas!*

*Je vous rappelle également que ce PLU n'a pas été approuvé par le Conseil municipal de Monchy lagache."*

[Je viens donc de mettre en libre accès sur le site de la Commune tous les documents en ma possession à propos du PLU de Monchy Lagache.](#)

Aux dires des propos de Mme Dumuin, ci dessus, tout a été arrêté au 31/05/2012.

[la dernière version des plans "centre Bourg et hameaux" que j'ai mis en ligne sur le site notre commune est donc la bonne.](#)

Il y a lieu aussi de s'interroger sur le changement d'attitude et les nouvelles contraintes de diffusion de l'information imposées par la Com de Com dans un contexte à contre courant des réalités quotidiennes que constituent Internet, Facebook et Twitter...Alors qu'avant 2011 l'ensemble des documents m'étaient transmis.

Pourquoi avant et plus maintenant?

Y-aurait-il un vice de procédure d'annulation à exploiter?

Vous noterez également qu'il n'ait pas fait mention de la présence de ces documents à la Mairie de Monchy Lagache.

En tout état de cause, voilà il me semble des éléments supplémentaires propres à entretenir un peu plus, le climat de suspicion, pour **un projet qui même une fois approuvé ne sera jamais une réussite...**

Je demeure à votre disposition,

Bien à vous.

